



Compte-rendu du Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) **du 16 octobre 2018**

Ordre du Jour :

- Approbation du PV du 05/07/2018 (approuvé à l'unanimité)
- Renouvellement du délégué
- Point sur les actions Crédits Actions Locales (CAL) 2018
- Projet CAL 2019
- Questions diverses

Caroline FERRE étant candidate à sa propre succession, elle est réélue Déléguée à l'Action Sociale à l'unanimité, et ce pour un deuxième mandat de 5 ans, à compter du 2 janvier 2019.

- Crédit Action Locale (CAL) 2018, les actions réalisées en 2018:

Les crédits du CAL sont répartis en totalité à ce jour, soit 32 574 € pour les Ministères Financiers de la Vendée.

- La seconde sortie "familles", prévue à Rennes le 8 septembre dernier a été annulée faute de participation suffisante (5 inscrits).
Ce budget, alloué avant l'été, qui avait été abandonné dans un 1^{er} temps faute de moyen, est ainsi redistribué sur le budget des chèques-cadeaux réservés aux 15-18 ans pour 163 enfants concernés (soit 25 € par enfant).
- Les actions : "Arbre de Noël", galette des retraités, sortie retraités (à Tours le 31 mai 2018), Solidarité Finances (1 sachet de papillotes offert) pour les 21 collègues en arrêt maladie de plus de 3 mois, ont été reconduites en 2018.

Quid des formations 1ers secours à destination des retraités, celles-ci n'ont pas été réalisées en 2018, faute de moyen.

- CAL 2019, les perspectives:

D'ores et déjà nous savons que:

- La galette des retraités aura lieu le 31/01/2019 à Aizenay.
- Le zoo de Beauval est à l'étude pour une sortie "familles".

Deux questions diverses sont abordées :

- La difficulté de se loger en Vendée pour les nouveaux arrivants. Le président du CDAS, M. DECROS, va faire le lien avec la Préfecture afin de connaître le taux de remplissage des logements sociaux réservés aux fonctionnaires (le 5.% logement – 5 % de financement alloué aux bailleurs sociaux pour réserver des locatifs aux fonctionnaires).

➤ Le projet de fermeture des cabinets médicaux secondaires (infirmieries) de Challans et des Sables d'Olonne : **Solidaires Finances** a demandé le maintien sur site de ces deux infirmieries, qui sont accessibles et permettent aux agents de ne pas venir nécessairement à la Roche-sur-Yon pour un RV avec le Dr BAILLY. Cette motion, soutenue à l'unanimité par les différentes parties présentes, est inscrite au procès-verbal.

Ces points seront revus au prochain CDAS (février ou mars 2019 – date à définir).

L'action sociale, c'est aussi en cas de difficultés financières :

Le service social

Les assistants de service social de la Délégation Départementale de l'Action Sociale sont des agents des Ministères Économiques et Financiers, titulaires du diplôme d'État. Ils sont soumis au secret professionnel et exercent selon la déontologie propre à leur profession. Ils ont pour mission d'aider les agents qui les sollicitent à rechercher la solution la mieux adaptée aux difficultés d'ordre personnel, professionnel ou familial qu'ils rencontrent.

Rappelons que les assistants de service social n'ont aucun lien hiérarchique avec les directions locales. N'hésitez surtout pas à les contacter en cas de besoin.

Pour la Vendée : M. Hervé KERISIT est votre assistant de service social. Vous pouvez le contacter par téléphone au 02 51 45 12 75 ou par courriel à l'adresse herve.kerisit@finances.gouv.fr

Aide pécuniaire et prêt social

Les agents confrontés à de graves difficultés financières, à des situations de surendettement, à des événements de nature à déstabiliser leur budget, peuvent bénéficier d'un prêt social, ou d'une aide pécuniaire. Le prêt social peut atteindre un montant maximum de 3000 €, et être remboursé en 40 mensualités au plus sans intérêt. L'aide pécuniaire non remboursable peut être accordée dans la limite de 3000 € par an. Ces deux prestations à caractère exceptionnel, sont octroyées par le correspondant régional Chorus, après instruction de la demande par l'assistant de service social et validation du conseiller technique régional. La rencontre avec l'assistant de service social permet de mieux connaître la situation globale de l'agent, et de lui apporter tout le soutien nécessaire, au-delà de la seule aide financière.

Une aide peut également être apportée aux agents confrontés à des sinistres tels qu'inondations ou incendies.

Grâce aux revendications portées par **Solidaires Finances** ces aides ont été portées de 2000 € à 3000 € depuis le 1er janvier 2015.

En cas de graves difficultés dans le suivi du budget ou pour l'élaboration de dossier de surendettement des consultations de conseiller(e) en économie sociale et familial sont proposés, en lien avec l'Action Sociale. Depuis 2017, ces consultations ne sont plus financées sur les crédits locaux.

Les membres du CDAS pour Solidaires Finances:

- Christine BOURASSE (Division État – Produits divers – site Jaurès à la Roche sur Yon)
- Flore AUBLET (PCE la Roche sur Yon)
- Corinne CHAYER (EDR)
- Thierry LOIRAT (CFP Les Sables d'Olonne)

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information ou suggestion en la matière, donc, n'hésitez pas à nous contacter.